



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 63661

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la demande de la chambre syndicale des géomètres experts fonciers de la Somme de voir inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le projet de loi modificatif de la loi du 7 mai 1946. Sachant que le point essentiel de ce projet concerne l'intégration des professionnels migrants qui souhaitent leur inscription au tableau de l'ordre et qu'en l'absence de cette modification les conseils régionaux ne peuvent recevoir les demandes et les instruire, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il prévoit l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de ce projet de loi, et dans quel délai.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement et des transports est convaincu de la nécessité d'une adoption rapide du projet de loi modificatif de la loi du 7 mai 1946 concernant l'ordre des géomètres-experts, qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale à la fin de l'année dernière, compte tenu notamment du développement de la construction européenne. Ce texte devrait être instruit à l'ordre du jour de la prochaine session des assemblées parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63661

Rubrique : Géomètres

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5066